

201	13/06/2017	BE 0463.455.904	18	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17169.00507	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Chaîne de l'Espoir Belgique**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Place Carnoy N°: 15 Boîte:

Code postal: 1200 Commune: Woluwe-Saint-Lambert

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: <http://www.chaine-espoir.be>

Numéro d'entreprise

BE0463455904

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

20-02-2015

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

23-05-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2016

au

31-12-2016

Exercice précédent du

01-01-2015

au

31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

RUBAY Jean

Rue Laloux 34
1367 Mont-St-André
BELGIQUE

Début de mandat: 19-04-2016

Fin de mandat: 19-04-2018

Président du Conseil d'Administration

ELBAUM Robert

Avenue Victor Rousseau 60
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat: 19-04-2016

Fin de mandat: 19-04-2018

Vice-président du Conseil d'Administration

TORRES Walter

Rue Général Mac Arthur 39/2

1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 19-04-2016

Fin de mandat: 19-04-2018

Administrateur

TACK Johan

Pontstraat 116
9831 Deurle
BELGIQUE

Début de mandat: 19-04-2016

Fin de mandat: 19-04-2018

Administrateur

LAFFINEUR Jacques

Avenue de l'Equerre 32
1348 Louvain-la-Neuve
BELGIQUE

Début de mandat: 19-04-2016

Fin de mandat: 19-04-2018

Administrateur

MASSET Philippe

Avenue des Aubépines 55
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 19-04-2016

Fin de mandat: 19-04-2018

Administrateur

GILSON Dominique

Rue de l'Escaut 67
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

Début de mandat: 19-04-2016

Fin de mandat: 19-04-2018

Administrateur

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES S.C. SFD SCRL (B00025)

BE 0429.053.863
Gateway Building, Luchthaven Nationaal 1J
1930 Zaventem
BELGIQUE

Début de mandat: 19-04-2016

Fin de mandat: 19-04-2019

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

BONNEFOY Pierre-Hugues (A01865)
Réviseur d'Entreprises
Gateway Building, Luchthaven Nationaal 1J
1930 Zaventem

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

 - Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>343.710</u>	<u>353.226</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	<u>343.710</u>	<u>353.177</u>
Terrains et constructions		22	343.710	353.177
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	343.710	353.177
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	<u>0</u>	<u>50</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.298.292</u>	<u>1.644.524</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>121.402</u>	<u>215.068</u>
Créances commerciales		40	53.854	131.448
Autres créances		41	67.548	83.620
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	<u>794.372</u>	<u>1.053.918</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>361.044</u>	<u>264.273</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>21.473</u>	<u>111.264</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>1.642.002</u>	<u>1.997.750</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>1.372.331</u>	<u>1.494.059</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	624.038	681.350
Résultat positif (néгатif) reporté		14	748.293	812.709
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>269.671</u>	<u>503.691</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	269.671	284.200
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	88.897	249.732
Fournisseurs		440/4	88.897	249.732
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	53.317	34.468
Impôts		450/3	6.479	2.600
Rémunérations et charges sociales		454/9	46.838	31.868
Dettes diverses		48	127.457	
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	127.457	
Comptes de régularisation		492/3		219.492
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.642.002	1.997.750

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	197.005	12.545
Ventes et prestations		70/74	986.882	669.305
Chiffre d'affaires		70	91.086	40.992
Cotisations, dons, legs et subsides		73	888.671	618.469
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	789.877	656.760
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	299.537	264.172
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	9.467	9.467
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	4.979	5.937
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-116.977	-267.031
Produits financiers	5.5	75	6.332	29.933
Charges financières	5.5	65	5.948	24.852
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	-116.594	-261.950
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66	5.134	2.620
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-121.728	-264.570

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	690.981	770.600
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-121.728	-264.570
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	812.709	1.035.170
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2	57.312	42.109
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792	57.312	42.109
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	748.293	812.709

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	371.250
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	371.250	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249	(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	18.073
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	9.467	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	27.540	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>343.710</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	343.710	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	50
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385	-50	
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	0	

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

L'affectation aux fonds affectés ou l'utilisation des fonds affectés est une décision de l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration.

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	6	7
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	5,2	4,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	8.612	7.935

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	233.022	202.775
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	55.427	49.776
Primes patronales pour assurances extralégales	622	3.000	3.000
Autres frais de personnel	623	8.088	8.621
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	45.553
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

La rémunération du commissaire pour l'exercice 2016 est fixée à 2.500 euros hors TVA.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	4	3	5,2 ETP		4,6 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	6.072	2.540	8.612 T		7.935 T
Frais de personnel	102	232.029	67.508	299.537 T		264.172 T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	3	3	4,5
110	3	3	4,5
111			
112			
113			
120		1	0,6
1200			
1201			
1202			
1203		1	0,6
121	3	2	3,9
1210			
1211			
1212	1	2	1,9
1213	2		2
130	1		1
134	2	3	3,5
132			
133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<p>Entrées Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</p>	205		
<p>Sorties Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice</p>	305	1	1

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	5
Nombre d'heures de formation suivies	5802	4	5812	72
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	69	5813	1.979
dont coût brut directement lié aux formations	58031	69	58131	1.979
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0	58132	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties en application de la méthode des amortissements linéaires calculés aux taux annuels suivants :

- Mobilier de bureau: 20%
 - o Jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2005 : 20%
 - o À partir de l'exercice clos le 31 décembre 2006 : 10%
- Matériel de bureau : 33,33%
- Matériel informatique : 33,33%
- Matériel de télécommunication : 33,33%
- Constructions: 3%

2. Immobilisations financières

Les cautionnements versés en numéraires et les autres créances enregistrées dans la rubrique des immobilisations financières sont valorisés à la valeur nominale.

3. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

4. Valeurs disponibles et placements de trésorerie

Les valeurs disponibles sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

5. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles ou des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

6. Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

7. Comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les revenus à reporter. Les subsides accordés sont actés dans les comptes de régularisation du passif lors de leur encaissement. Ils sont pris en compte dans les comptes de résultats en fonction des dépenses réellement effectuées et du taux de subvention accordé.

8. Postes du bilan en devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les droits et engagements sont convertis en euros selon la méthode monétaire / non monétaire. Les écarts de conversion positifs et négatifs sont comptabilisés en résultats.

9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des manifestations et activités organisées par ou au profit de l'association.



Chaîne de l'Espoir Belgique AISBL

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les comptes annuels
clôturés le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Chaîne de l'Espoir Belgique AISBL sur les comptes annuels clôturés le 31/12/2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des règles d'évaluation et les autres annexes.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Chaîne de l'Espoir Belgique AISBL (« l'association »), établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.642 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de 122 (000) EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu des préposés de l'association et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels de Chaîne de l'Espoir Belgique AISBL donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

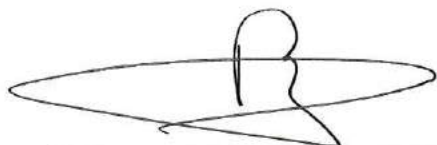
Le conseil d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et des statuts de l'association.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Zaventem, le 3 mai 2017

Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Pierre-Hugues Bonnefoy